



## **FOCUS : 8 MARS, JOURNEE INTERNATIONALE DES FEMMES,**

En cette année 2019, le thème retenu par l'Organisation des Nations Unies est « *penser équitablement, bâtir intelligemment, innover pour le changement* », pour placer l'innovation par **les femmes et les filles**, pour les femmes et les filles, au cœur des efforts afin de parvenir à **l'égalité entre les sexes**. Consacrée à la plus grande moitié de l'humanité cette journée revient tous les ans et, pendant tout le reste de l'année on assiste à la célébration de **l'autre moitié : le masculin !** Dans certains lieux du monde les femmes sont encore utilisées comme objet d'échange entre tribus, castes, clans dirigés... par des hommes. Et pour mieux contrôler leur libido, on les mute dans leur intimité (excision, infibulation) et/ou on les marie de force à un âge où cela est qualifié de pédophilie dans nos sociétés dites « civilisées »... Restons vigilantes et vigilants, dans nos sociétés « civilisées », face au harcèlement physique, moral, cyber, aux violences conjugales ( une femme meurt tous les 3 jours en France sous les coups d'un homme qui partage ou a partagé sa vie) et aux viols. Comme le dit Benoîte Groult : « *le féminisme n'a jamais tué personne, le machisme tue tous les jours* ». Ce vendredi 8 mars, le premier prix Simone-Veil, ( créé pour rendre hommage à l'ex-ministre décédée en 2017 et qui avait défendu la loi de 1975 sur la légalisation de l'IVG en France), doté de 100 000 euros, a récompensé l'action de la camerounaise Aïssa Doumara Ngatansou qui depuis 20 ans agit à la tête d'une association d'aide aux victimes de viols, violences et mariages forcés au Cameroun.. Depuis longtemps déjà, des femmes ont remis en question la notion de féminité et de masculinité, l'une étant synonyme de douceur et de fragilité et l'autre de force et de résistance. A l'exemple d' Annie Londonderry, une femme Lettone émigrée aux Etats-Unis, qui a fait entre 1894 et 1894 un tour du monde en vélo, passant au Havre et à Marseille, et laissant pendant une année un mari et trois enfants en bas âge à la maison ! L'égalité hommes/femmes c'est un combat d'actualité au niveau des salaires ( moins 19% à niveau égal), des retraites ( moins 38%, avec moins de trimestres et âge plus élevé ), des responsabilités familiales ( partage des tâches ménagères, du congé parental, paiement des pensions alimentaires, etc...). Je vous mets au défi de trouver une femme sur vos pièces de monnaies ou billets (hors Marianne et la reine d'Angleterre !) et des noms de rues au nom d'une femme dans votre ville, ( en 2011, dans l'ouvrage « *Dijon au hasard de ses rues* » de Jean-Louis Ponnafoy il y a 57 femmes sur 955). Patricia Perrot

Sources : [www.unwomen.org](http://www.unwomen.org), Wikipedia

## **EDITO**

Quinze ans déjà, que l'on se retrouve tous les trimestres, moi avec le crayon et vous, lectrice ou lecteur fidèle, avec ce canard dans les mains. Je me suis efforcée au fil des années, d'améliorer tant le contenant que le contenu. Vous remarquerez un léger et subtil remaniement, au niveau des couleurs et de la mise en page des articles, dès ce numéro. Ouni de la généalogie, ce canard est un lien entre vous et moi, un fil ténu qui, sous couvert de récréation, se veut éducatif, curieux, intéressant, divertissant, espiègle et toujours bouillonnant. Je souhaite continuer à vous concocter de nombreux articles au gré de mes admirations, étonnements et énervements, et suis ravie quand certains d'entre-vous me confient un texte à publier. Sans me départir de mon regard et de mon verbe piquant sur les travers de notre société, je vais m'efforcer de « mieux faire » afin de vous proposer des articles sur des sujets nouveaux souvent en rapport avec la généalogie et le chemin de fer. Je sais que plusieurs d'entre-vous attendent sa parution avec impatience, prenez lecture de ma prose en tournant les huit pages de ce numéro 60. Patricia Perrot

## **Vie de la section**

*: Nous avons participé avec un groupe de 13 adhérents à une visite des archives départementales de Côte d'Or organisée par M. Edouard Bouyé son directeur le mercredi 27 mars en première partie de matinée, à partir de 10H30, M. Dor nous a présenté une étude de 4 cas concrets de recherche d'actes notariés (contrat de mariage, testament, contrôle des actes, vente d'un bien, etc.), en collaboration avec M. Bouyé. L'après-midi, ceux qui le souhaitait ont effectué des recherches personnelles dans les fonds notariaux en bénéficiant de l'aide ponctuelle de M. Dor. Cette visite a enchanté les participants qui ont trouvé un nouveau volet de recherche à exploiter aux archives. Nous avons programmé pour le 15 Mai prochain une sortie dans le Morvan pour la visite guidée du Musée des nourrices à Alligny en Morvan le matin, restauration sur place, et choisi majoritairement l'après-midi d'aller à Anost (musée des galvachers, église st Germain et ses gisants, le tacot). Nous sommes 18 personnes intéressées par ces visites, Jean-Jacques s'occupe de la réservation des repas, les participants seront informés par mail de l'organisation du transport (minibus CER et voitures personnelles). La date du 3 Juin a été retenue pour notre repas de « fin d'année scolaire » et après consultation nous maintenons la formule de repas dans nos locaux, commandé au traiteur, Marie-Claude a bien voulu se charger de cette organisation avec l'aide de Colette, nous les remercions par avance. Avec tous ces changements nous avons adressé aux adhérents un planning modifié des réunions . Bénigne, Jocelyne, Patricia et Hervé, ont participé à l'AG du Comité Sud-Est à Annecy les 5 et 6 avril. Nous avons fêté amicalement la venue au monde de Djannah, la petite-fille de Daniel qui continue d'agrandir son bel arbre généalogique ascendant et descendant. Patricia Perrot*

### **27 mars 2019, visite des adhérents aux Archives départementales de la Côte-d'Or sur le thème : « Les Notaires, quelles archives, comment orienter les recherches ? »**

*Dès potron-minet, à l'ouverture des portes, rue Jeannin, nous étions treize à suivre cette visite thématique des archives départementales de Dijon, commentée par M. Édouard Bouyé, directeur des AD21 et M. Jean Baptiste Dor, son collaborateur.*

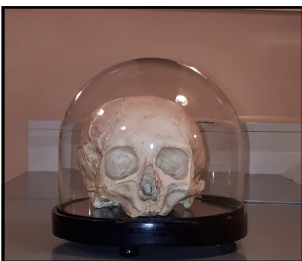
*M. Bouyé nous accueille à 9 h et nous installe dans la Salle des Gardes, au rez de chaussée, dévolue aux expositions et conférences. Il nous indique que les fonds notariaux donnent de multiples renseignements sur la situation patrimoniale de nos ancêtres, c'est un outil formidable au service du généalogiste qui sert quelquefois à poursuivre sa généalogie et souvent à lui donner du corps, à l'habiller.*

*Présentation de la généalogie du bâtiment : le chancelier Rolin, grand argentier du duc de Bourgogne, fait édifier pour son épouse Guigonne de Salins vers 1440, un hôtel particulier comprenant deux corps de bâtiments à étage, (desservis par un escalier à vis sur cour) : logis principal (avec chapelle) sur la rue des Fols (rue Jeannin), pavillon de Guigonne sur la rue des Prêtres (rue Longepierre), reliés par une galerie couverte et donnant sur une cour englobant une portion de la rue Saint-Nicolas (rue J.-J Rousseau, avec droit de passage public). Son fils, Guillaume, seigneur de Beauchamp en hérite au décès du chancelier (18.01.1462). L'usage est concédé au gouverneur de Bourgogne en 1482 puis Mme de Talaru, petite-fille du chancelier vend l'hôtel à la municipalité de Dijon qui y installe la "Maison de Ville" (9.12.1500) où la première délibération municipale a lieu le 3 avril 1501. De 1680 à 1683 réalisation du plafond à 12 grands caissons sculptés et de la cheminée monumentale de la salle d'apparat, où eu lieu, le 16 juillet 1766 un concert de Mozart*

à l'invitation du prince de Condé. Transfert de la Mairie dans l'ancien Palais des Etats-Logis du Roi en 1831, acquisition en 1832-33 par le Conseil Général de la Côte d'Or qui y installe les Archives Départementales. De 1840 à 1846 destruction de la galerie gothique et du pavillon de Guigonne de Salins. Bombardé pendant la guerre de 1870, l'hôtel est inscrit en 1847 et ses parties les plus prestigieuses classées Monument Historique. De 1959 à 1963 la salle d'apparat est transformée en salle de lecture, une aile



de magasins est édifée en 1961-62 rue Guyton de Morveau, et de 1988 à 2001 restructuration générale des locaux. Les AD21 conservent 28 kilomètres d'archives, moitié rue Jeannin le reste à l'annexe quai Gauthery. Il n'y a qu'une vingtaine de personnes pour prendre soin, mettre en valeur et présenter ces archives. Le site Internet a été remanié et est toujours en modification afin de proposer le maximum de renseignements aux chercheurs. L'essentiel de l'activité porte sur la collecte d'archives contemporaines qui seront prisées par les généalogistes à naître ! Actuellement, les archives sont mobilisées, à la demande de la Préfecture, pour accueillir les « cahiers de doléances » établis dernièrement lors de la Consultation Citoyenne. Notre groupe effectue une visite des lieux, guidé par M. Bouyé. Départ de la cour des archives, au jardin entouré de buis, comme dans un cloître, où des étudiants de l'Inra ont planché sur le projet de replanter des vignes, si possible d'anciens cépages. Dans cette cour, au Sud, on peut voir la chapelle, attenante des bâtiments des années 50. Il subsiste deux poteaux (en bordure du jardin de buis), de la galerie couverte qui reliait le pavillon de Guigonne de Salins à la chapelle. Nous rentrons dans le bâtiment principal dans le hall aménagé sous Louis XIV, on peut y admirer une sculpture d'un mariage romain et dans l'escalier monumental, deux tableaux dont un du Forum Romain. Sur le premier palier de l'escalier une vitrine présente le document du mois de mars : « la guerre froide en Côte d'Or. Autour de 1950 ». Entrons dans la salle d'accueil des AD21 (à droite en haut de l'escalier), lieu d'inscription des lecteurs, où les classeurs, qui remplissent les étagères, permettent de trouver la côte à demander pour effectuer une recherche. Pénétrons dans l'ex salle d'apparat, impressionnante avec son plafond aux caissons sculptés, sa cheminée avec les portraits des ducs de Bourgogne et la plaque en souvenir du concert donné par Mozart. Les bibliothèques offrent en consultation divers ouvrages, dictionnaires, historiques, scientifiques, géographiques, etc. Dans la salle aménagée dans la chapelle on trouve des postes informatiques pour réaliser des recherches sur les fonds numérisés et un lecteur de microfilms pour la lecture de microfilms de fonds détenus ailleurs (fonds privés, d'autres AD non numérisés, en prêt). Nous poursuivons la visite par le salon situé derrière la porte en haut à gauche de l'escalier. Une « allégorie de la Justice » de Vincent Féraud y trône en majesté, également un joli poêle aux carreaux de céramique, fleurs roses en relief sur fond vert d'eau. Nous entrons dans le ventre des archives où M. Bouyé nous montre des documents très anciens de l'abbaye de Cîteaux conservés



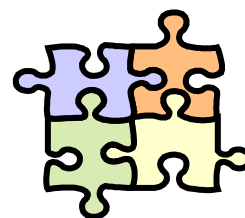
précieusement. Puis, accueillis par la réplique du crâne attribué à Jean sans Peur, la visite des rayonnages qui accueillent les précieux rouleaux et volumes reliés des chartes, comptes, etc. du duché de Bourgogne. Nous rejoignons la salle des gardes où M. Dor nous présente l'étude de 4 cas concrets de recherches dans les fonds notariés. M. Bouyé apporte le concours informatique aux explications du conférencier.

Nous nous retrouvons pour le repas, puis ceux qui le souhaitent poursuivent avec des recherches personnelles en rapport avec notre formation du

matin et l'aide ponctuelle de M. Dor.

Belle journée, très enrichissante pour tous, nous remercions vivement MMRS Bouyé et Dor de leur disponibilité.

**Compte-rendu de Patricia Perrot, photos de Gisèle Pradon,  
documentation complémentaire site <https://archives.cotedor.fr>**



**LIRE** : « Les femmes ou les silences de l'Histoire », Michelle Perrot, Flammarion, 1998, ISBN : 9782080673244 : Historienne des grèves ouvrières et du monde du travail, explorant les prisons dès les années 70, Michelle Perrot s'est attachée très tôt à l'histoire des femmes. Elle les a suivies du siècle dernier jusqu'à aujourd'hui, traquant les silences de l'histoire et surtout les moments où ils se dissipaient. Ce sont quelques-unes de ces étapes que nous restitue ce livre. « **Droit de citer les femmes** », Patricia Latour, éd. **Le temps des cerises, 2000**, : 300 citations sur les femmes, avec ce que les hommes et les femmes ont pu dire de plus beau... (et parfois de plus bête) sur le sujet. « **Ainsi soit elle** », Benoîte Groult, 1975, éd. Grasset : à toutes celles qui vivent dans l'illusion que l'égalité est acquise et que l'Histoire ne revient pas en arrière, je voudrais dire que rien n'est plus précaire que les droits des femmes. « **Merci l'Europe, riposte aux sept mensonges populistes** », Bernard Spitz, éd. Grasset, 2019 : Les citoyens européens ont peur, l'Europe ne les rassure plus. Ils ont le sentiment qu'elle ne profite qu'aux financiers, aux riches, ceux qui jouissent de la mondialisation. Ne pas oublier l'essentiel, malgré tous ses défauts et imperfections, l'Europe nous a apporté ses bienfaits: la paix, la monnaie commune, les déplacements faciles, les échanges d'étudiants, les projets industriels majeurs (Ariane ou Airbus). L'Union semble la seule et unique façon de nous protéger des volontés de domination des géants asiatiques ou américains et des idéologies hostiles ?

**SORTIR** : *Section Théâtre UAICF Dijon, compagnie « Haut le pied »*, 19 Mai : La Karrière - Villars-Fontaine - 15 h, Talant, Salle Georges Brassens 25 Mai à 20 h 30 et 26 Mai à 15 h *Salon artistique des Cheminots, du 26 avril au 5 mai 2019* de 14 h à 18 h, salle de la Coupole, 1 rue Sainte Anne.

**JOUER** : Mots croisés de Patricia Perrot n° 60 . **Horizontalement** : I. Un pro du classement !

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II				■						
III	■						■			■
IV										
V					■		■			
VI		■								
VII		■					■			
VIII					■			■		
IX										
X				■			■			

II. Hésitation. Asexué. III. Variété d'orange. Voyelles. IV. Elles reçoivent...V. Apports de mariées, en désordre. Dans l'ordre, école prestigieuse, à l'envers : bourricot ! VI. Une petite partie.VII. Double voyelle qui rit ! Singe. VIII. Une parcelle des Antilles. A l'envers, près des remparts de St Malo. En phonétique, prénom féminin. IX. Vert pays. Osée. X. Les siennes. Doubles consonnes sinistres. **Verticalement** : 1.Voyelles. Héritages en ligne directe. 2. Ecritures des Vikings, Frisons, etc.. Au fond de la bouteille ! 3.Ecrits de l'Administration. 4. Délai de remariage. 5. Une île parisienne sens dessus dessous. 6. Aux dates encore en vigueur. 7. Ville de Bourgogne. De vendange, de mariage ou bourguignon ! 8. Cubées ! 9. Des récoltes qui suivent l'assolement. 10. Voyelle doublée. Ni mats ni brillants.

**Solutions Mots croisés de P. Perrot n° 59** : **Horizontalement** : I. Proudhon. II. Arbre. René. III. Insignes. IV. Sectes (Sectes). Ndo (Don). V. Et. Eolien. VI. Parente. Cs. VII. Ota. Doges. VIII. Crapaud. IX. Tienne. RER. X. Cents. Ère. **Verticalement** : 1. Passeport. 2. RR. Etat. Ic. 3. Obit. Racée. 4. Urne. Rnn. 5. Descendant. 6 Iso- tope. 7. Org (Orgueil). Léga (Gale). 8. Nenni. Eure. 9. Nedecsdér (Descendre). 10. Pesons. Ré

ISSN 2417-467X. Directeur de la publication : M. Marc Charchaude. Rédactrice en chef : Mme Patricia Perrot. Comité de rédaction : P. Perrot, B. Dupaquier, C. Vogel, J.L. Ponnavoy Éditeur imprimeur : UAICF Dijon Artistique 12 rue de l'Arquebuse 21000 Dijon . « [uaicfdijon21@gmail.com](mailto:uaicfdijon21@gmail.com) ». Réunions : rue Léon Mauris 21000Dijon. Contact pour accord de reproduction d'articles : « [uaicfgenealogie21@gmail.com](mailto:uaicfgenealogie21@gmail.com) ».



## Connaissez-vous le Maitron ?

*Le dictionnaire « le Maitron », porte le nom de son créateur Jean Maitron né le 17 décembre 1910 à Sardy-lès-Epiry (Nièvre) et mort le 16 novembre 1987 à Créteil (Val-de-Marne), qui était instituteur, puis professeur de cours complémentaire jusqu'en 1955, docteur ès-lettres en 1950, professeur de l'enseignement secondaire (1955-1958), détaché au CNRS (1958-1963), maître-assistant à Paris I-Sorbonne (octobre 1963-octobre 1976) ; créateur du Centre d'histoire du syndicalisme (devenu Centre d'histoire sociale du XXe siècle) ; militant et historien du mouvement ouvrier.*



*Sans être un militant de premier plan, il vécut dans une recherche du sens de l'action militante, particulièrement en milieu populaire. S'il garda une forte nostalgie de ses premiers engagements, son épitaphe « doute et agit » est le fruit de ses observations et de ses déceptions. Redécouvrir le mouvement ouvrier sous toutes ses formes, ses espaces, ses thèmes, ses écoles, le faire en partant des acteurs, fut une entreprise dans laquelle il mit toute son énergie pensant que de ces dizaines de milliers de voix sortirait le sens profond de ce grand mouvement social des sociétés industrielles. Il fit entrer sa passion, historienne et militante à l'université et lui donna ses bases archivistiques. Jean Maitron était par ailleurs, sans en faire partie, spécialiste du mouvement anarchiste en France, pour lequel il avait beaucoup d'empathie et de compréhension. Son œuvre fait de lui un pionnier de l'histoire ouvrière en France.*

*Jean Maitron était fils des instituteurs Marius Maitron et Hélène Thépénier. Son grand-père le cordonnier Simon Maitron et son père Marius Maitron étaient engagés à gauche. Jean Maitron fut élève dans l'enseignement primaire à Pouilly-sur-Loire (Nièvre). Reçu premier du canton au certificat d'études primaires, il entra au lycée de Nevers (Nièvre) en 1922 et y demeura jusqu'en 1929. Élève doué et paisible, avec toujours d'excellents résultats, il souffrit beaucoup de l'internat et du "régime de prison" qui lui fut imposé ; il ne sortait pratiquement pas au cours des trimestres et ne participait pas aux sorties sportives. Le résultat en fut la "haine" de Jean Maitron contre un certain type de régime d'internat, haine qui ne s'atténua pas avec les ans comme en témoigne son engagement contre les « bagnes d'enfants ».*

*Universitaire, Jean Maitron donnait un esprit "militant" à son œuvre. Il écrivait à Louis Lecoïn à la vielle de 1968 : « Tu sais que depuis une dizaine d'années, je me consacre à sortir de l'ombre la*

*masse de ceux qui, dans les pires conditions souvent, ont fait que la vie des travailleurs n'est aujourd'hui en rien comparable à celle que connurent leurs ancêtres il y a un siècle. L'âge d'or est devant nous... Nous y allons par des fondrières que tu connais bien, mais nous y allons." (lettre publiée sous de titre "Impressions de Jean Maitron", dans Liberté, 1er janvier 1968. Il accueille donc avec un grand intérêt le mouvement de Mai 68. Il en fut un grand témoin, recueillant et publiant les tracts de la Sorbonne.*

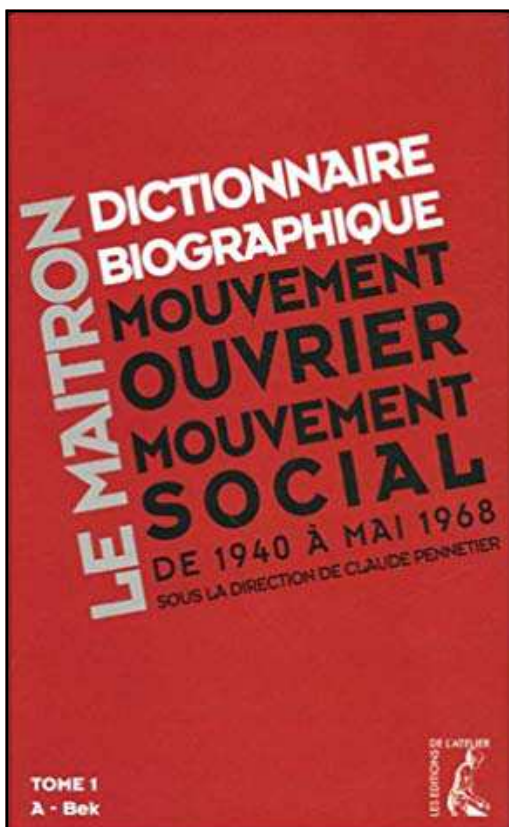
*Le Maitron est à la base un Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français constitué de 44 volumes publiés de 1964 à 1997 sous la direction de Jean Maitron lui-même et ensuite de Claude Pennetier, comprenant environ 110 000 notices réparties en quatre périodes :*  
*1789-1864 : de la Révolution Française à la fondation de la première Internationale*  
*1864-1871 : de la fondation de la première Internationale à la Commune*  
*1871-1914 : de la Commune à la Grande Guerre*  
*1914-1939 : de la Première à la Seconde Guerre Mondiale*

*L'ensemble est prolongé par un Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social, en 12 volumes comprenant la période :*

*1940-1968 : de la Seconde Guerre Mondiale à Mai 1968,  
Portant l'ensemble à près de 200 000 biographies.*

*Ces dictionnaires sont disponibles et peuvent être consultés à Dijon, à la bibliothèque d'études, rue de l'école de droit et aux Archives départementales de la Côte d'Or, rue Jeannin.*

*Il existe également un Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier international comptant à ce jour 9 volumes, dont le dernier en date, publié en janvier 2007 est consacré à l'Algérie ainsi qu'un ouvrage commencé en 2006 et publié en 2014, Les anarchistes, Dictionnaire biographique du mouvement libertaire francophone. En outre en 2015 est paru le dictionnaire Les fusillés 1940-1944, Dictionnaire biographique des fusillés et exécutés par condamnation et comme otages ou guillotins en France pendant l'Occupation.*



*On peut trouver toutes ces informations de façon plus détaillée depuis quelques années sur le site Internet maitron-en-ligne qui reprend dans une version enrichie la totalité des notices publiées dans l'ensemble du Maitron, y compris les volumes spécialisés. Un moteur de « recherche avancée » permet des recherches avec croisement des informations. Depuis décembre 2018, l'accès à l'ensemble des notices correspondant aux cinq premières périodes du Maitron, de 1789 à 1968 et aux dictionnaires spécialisés ( fusillés, exécutés, abattus, Femmes, Cheminots, Enseignants, etc.) est devenu entièrement libre. Il suffit d'inscrire Maitron dans les moteurs de recherche et une page d'accueil apparaît avec un bandeau permettant les recherches.*

*Sur proposition rédigée de Jean-Louis Ponnavey, remanié et mis en forme par Patricia Perrot, documenté sur le site maitron-en-ligne .*

# Les Élections Européennes, du 23 au 26 Mai 2019

Le Parlement européen est l'organe parlementaire de l'Union européenne élu au suffrage universel direct. Il partage avec le Conseil de l'Union européenne le pouvoir législatif de l'Union européenne. Bien que le Parlement soit la « principale » institution de l'Union européenne (il est mentionné en premier dans les traités et a la préséance cérémoniale sur toutes les autres autorités européennes), le Conseil de l'Union européenne a des pouvoirs législatifs légèrement plus importants que lui car il adopte également des lois dans le cadre limité de la procédure législative spéciale. Depuis le traité de Lisbonne, la procédure législative ordinaire, qui place le Conseil (représentant les États membres) et le Parlement européen (représentant la population) sur un pied d'égalité pour l'adoption d'une norme européenne, est devenue la procédure législative de droit commun. Ainsi, les domaines dans lesquels celle-ci ne s'applique pas sont largement mineurs (ce qui ne veut pas dire qu'ils sont marginaux : le Parlement européen est ainsi très largement exclu de la Politique étrangère et de sécurité commune). Le Parlement a en outre le contrôle du volet dépenses (mais non du volet recettes) du budget européen.

Pour les premières réunions du Parlement de 1958 à 1979, ce sont les États membres qui désignent les députés sous forme de délégations nationales. C'est en juin 1979 qu'a lieu la première élection directe avec 410 députés élus dans les neuf États membres. Le 1<sup>er</sup> mai 2004, l'Union Européenne atteint 25 États membres avec 788 eurodéputés. Ce nombre est ramené à 732 députés en 2004. Le traité de Nice fixe ce nombre à 736, le traité de Lisbonne à 750, non compris le président. Mais le Conseil Européen décide que 766 députés seraient élus à partir de la ratification définitive de ce traité (2010-2014). Le Parlement européen est composé actuellement de 751 députés appelés députés européens, eurodéputés ou membres du parlement européen, élus au parlement européen pour un mandat de 5 ans, au suffrage universel direct, à la proportionnelle plurinomiale qui représentent 380 millions d'électeurs, participant aux élections européennes, provenant de 28 États (en 2018) : **le second plus grand électorat du monde**, derrière celui de l'Inde, **et le plus grand électorat transnational**. La sortie du Royaume Uni de l'UE va ramener leur nombre à 705, avec une nouvelle répartition des sièges par pays.

Les députés européens ont le droit de proposer des résolutions, de poser des questions au président du Parlement et aux membres du Conseil européen, du Conseil de l'UE et de la Commission européenne, le droit de proposer un amendement à n'importe quel texte en comité, le droit de justifier leur vote, de présenter une motion de procédure, de contester sous forme de question préalable. Une semaine de chaque mois est normalement passée aux sessions plénières du Parlement à Strasbourg, siège du Parlement européen et durant les trois semaines restantes dans des commissions, groupes, ou des intergroupes parlementaires à Bruxelles, le secrétariat général est installé au Luxembourg. Le statut de l'indépendance est un statut important des Parlementaires prévu à l'article 2 du règlement intérieur du Parlement européen : « *Article 2. Indépendance du mandat : Les députés au Parlement européen exercent leur mandat de façon indépendante. Ils ne peuvent être liés par des instructions ni recevoir de mandat impératif.* », cette indépendance s'exprime de deux manières : 1) interdiction du mandat impératif (la capacité d'un parti à confier un mandat au Parlementaire et la capacité à le retirer) ; 2) incompatibilités avec des activités publiques ou privés. Cette interdiction du mandat impératif, permet aux Parlementaires d'agir librement. Cela a été un problème lors des premières élections européennes car certains partis politiques nationaux imposait certaines limites à la durée du mandat de leurs membres (en

